

Énergie: tempête en vue autour des tarifs de distribution wallons

La préparation de la méthodologie tarifaire 2024-2028 crée une fracture entre le régulateur, la Cwape, et les gestionnaires de réseaux de distribution.

MAXIME VANDE WEYER

Au lendemain d'un Codeco spécial énergie en demi-teinte, marqué par l'aveu d'impuissance à peine caché des différents niveaux de pouvoir du pays face à l'explosion des factures, d'aucuns se sont interrogés quant aux leviers encore actionnables à l'intérieur de nos frontières.

Et là, le rôle des Régions, dont le silence devient difficile à ignorer, est particulièrement pointé du doigt. Plutôt que de réduire la climatisation et d'éteindre les lumières dans les bâtiments

publics, il est question des coûts de distribution de l'énergie et de la possibilité d'en réduire le poids supporté par les consommateurs.

C'est en ce sens que la nouvelle méthodologie tarifaire de la Cwape, le régulateur wallon du secteur énergétique, est attendue. Censée régir les tarifs de distribution de 2024 à 2028, elle se doit de répondre à un défi double: permettre aux gestionnaires de réseau (GRD) de réaliser les investissements nécessaires à la transition énergétique et empêcher que les nouveaux tarifs ne fassent encore grimper la facture.

Impossible compromis?

Après s'être attaqués par presse interposée, les dirigeants de la Cwape et des GRD se sont mis autour de la table cet été. Depuis le 31 août, et après plusieurs

concertations et consultations, les recommandations des GRD quant au projet de méthodologie tarifaire de la Cwape ont été introduites. Le régulateur dispose désormais de deux mois pour tout analyser, avant de publier la publication définitive.

«Le délai est assez court. Nous allons devoir travailler d'arrache-pied», commente Stéphane Renier, le président de la Cwape. «Il s'agit maintenant de décortiquer les réactions mais on constate un écart important entre ce qui est demandé et ce qui est sur la table», poursuit-il.

Il faut dire que les GRD, Ores en tête, défendent farouchement leur principale source de revenus.

«Qu'on arrête de dire qu'il faut jouer sur les tarifs de distribution pour faire baisser la facture des Wallons», nous disait Fernand

Grifnée, le CEO, au mois de juin, alors que débutait la bataille rangée avec la Cwape. Depuis, la position de l'homme n'a pas changé. «En matière d'énergie, on voit que les coûts de distribution sont maîtrisés, en particulier en ces circonstances exceptionnelles», pointe-t-il, rappelant que l'augmentation des coûts au fil des ans s'est toujours située sous le niveau de l'inflation.

D'un côté, Fernand Grifnée

«On constate un écart important entre ce que les GRD demandent et ce qui est sur la table.»

STÉPHANE RENIER
PRÉSIDENT DE LA CWAPE

assure qu'agir sur les tarifs de distribution et les dividendes reversés aux communes (72 millions d'euros en 2021) n'aidera pas à faire baisser la facture, et de l'autre, Stéphane Renier appelle à concilier les objectifs de transition énergétique et l'efficacité. «Nous pensons que les GRD peuvent encore faire des efforts. C'est le seul levier qui existe au niveau régional

pour agir sur la facture», affirme encore le président de la Cwape.

Le problème, c'est qu'au moment où des efforts sont réclamés pour alléger le facture, les GRD présentent leurs plans d'investissement pour les années à venir. Et, en raison des modifications à opérer suite au changement des comportements (installation de panneaux solaires, véhicules électriques, etc.), ceux-ci atteignent des sommets. Chez Ores, un plan à 4 milliards d'euros a été élaboré pour la période 2022-2038, malgré les réticences de la Cwape. «Il faut adapter les montants aux objectifs. Nous ne sommes pas convaincus par cette enveloppe», signale ici Stéphane Renier.

Pour le fin mot de l'histoire, il faudra attendre le 1er novembre, mais, d'ici là, la pression risque bien de monter.